Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_033-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .
L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMETAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M.ROLLAND Thierry, Mme CLEMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à Mme GUIHARD Lydie

Secrétaire de séance : Mme GOGUET Pascale

DÉLIBÉRATION 2026 -033 — Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'EHPAD " Résidence de la Vallée "

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire.

L'EHPAD « Résidence de la Vallée » de Bécherel dispose d'une annexe à Romillé comprenant 61 lits et dénommé « Résidence les Charmilles ».
La composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux est fixée par le Code de l'Action Sociale et des Familles (art. R 315-6 et suivants). Des représentants de la commune d'implantation de l'Établissement sont membres de droit de celui-ci. Ainsi, concernant la « Résidence de la Vallée », il s'agit du Maire de Bécherel et deux membres du Conseil municipal de cette commune.
Le Conseil d'administration de la « Résidence de la Vallée » a toutefois fait le choix lors de la mise en service de la « Résidence les Charmilles » de créer en son sein un poste pour un représentant du Conseil municipal de Romillé.
Suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient donc de procéder à la nomination de ce représentant de la Commune au Conseil d'administration de cet Établissement.
Cette nomination doit intervenir par vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée.
Le Conseil municipal sera par conséquent préalablement consulté sur l'opportunité d'un vote à bulletin secret pour ces nominations, puis il sera procédé à celles-ci selon les modalités de désignation choisies.

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_033-DE

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du représentant de la Commune au Conseil d'administration l'EHPAD « Résidence de la Vallée » par un vote au scrutin secret.
- **Désigne** Mme Rozenn COTTO en cette qualité.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD